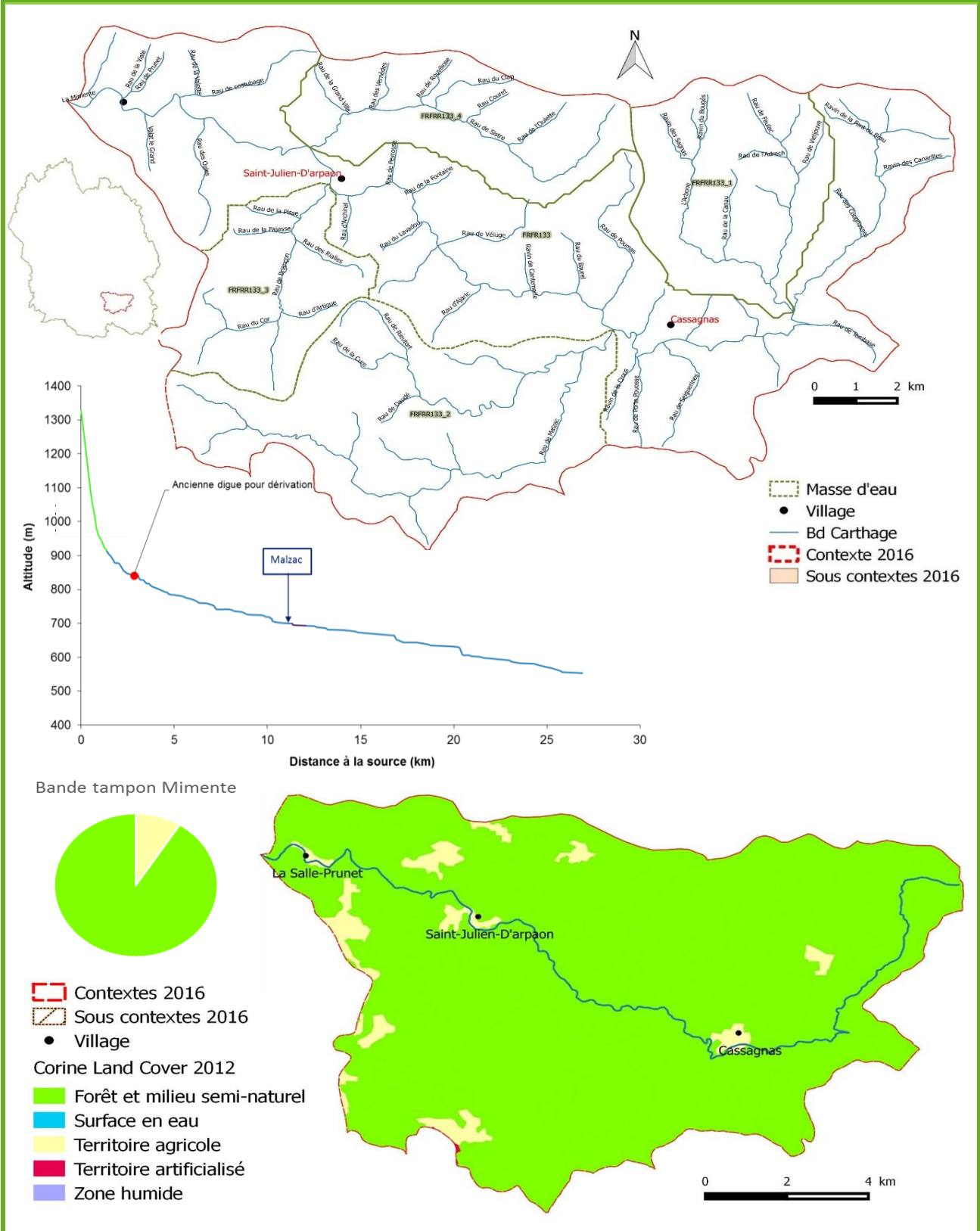




## I - Localisation du contexte



## Photographies des cours d'eau du contexte



Le Malzac

La Mimente à Saint-Julien d'Arpaon

## II - Description générale

Le contexte concerne la Mimente sur 27,5 km, de sa source sur la montagne du Bougès au pied du Signal de Ventalon jusqu'à sa confluence avec le Tarnon. Elle s'écoule avec une pente moyenne de 25,6‰ et est alimentée par un réseau hydrographique dense de très petits chevelus. Les principaux affluents sont le Malzac et le ruisseau du Sistre. La quasi-totalité du contexte se trouve en territoire forestier/semi-naturel. Les perturbations, peu nombreuses, sont quantitatives avec des débits estivaux faibles et la présence de captages importants. Des obstacles à la continuité écologique sont également recensés. Il est à noter un projet de dérivation routier de Barre-des-Cévennes en cours d'étude (perturbation hydromorphologique éventuel par apport de MES).

Le peuplement en place sur le contexte est de type salmonicole avec une population de truites de densité stable qui possède une ou plusieurs espèces d'accompagnements dont une espèce cible : l'écrevisse à pieds blancs. La partie aval de la Mimente présente deux espèces de cyprinidés rhéophiles. Ce contexte est estimé conforme avec comme principale action ponctuelle à mener le rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de Cassagnas. Le contexte fait partie du territoire du SAGE Tarn-amont porté par le Syndicat Mixte Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, qui a également pour partie sur le bassin la compétence de gestion des milieux aquatiques. Au 1er janvier 2018 devrait être créé un syndicat mixte à l'échelle du bassin du Tarn-amont, auquel les communautés de communes, désormais compétentes pour la GEMAPI, devraient transférer la compétence. En termes d'halieutisme, le secteur est géré par l'AAPPMA de Quatre Rivières (Florac).

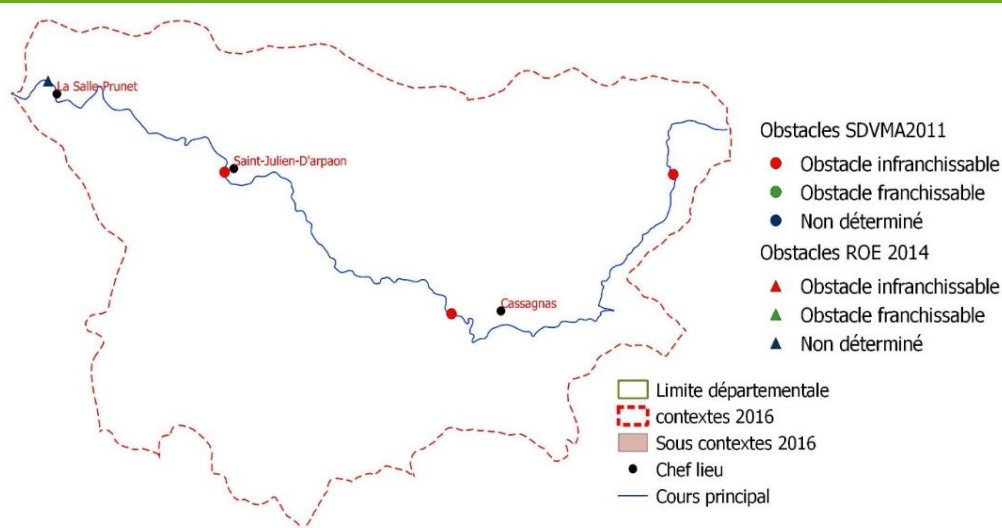
### III - Données générales

Limites contexte	Amont	Sources						
	Aval	Confluence avec le Tarnon						
	Affluents	Tous						
	Plans d'eau	/						
Pincipaux affluents dans le contexte (d'amont en aval)		Ruisseau de Malzac (13,4km), Ruisseau de Briançon (5,2km), Ruisseau de Sistre (8,5km)						
Longueur en eau du contexte	Cours principal	27,5 km						
	Longueur de cours d'eau par largeur		<1 m	1-3 m	3-8 m	>8 m	ND	Carthage manquant
		RHT	0	0	11 794	14 815	39 149	94 032
		<p> <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Limite départementale  <span style="border: 2px dashed red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> contextes 2016  <span style="display: inline-block; width: 5px; height: 5px; background-color: black; margin-right: 5px;"></span> Chef lieu des communes  <b>Largeur RHT et Syrah</b>  <span style="border-bottom: 2px solid blue; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Largeur &gt;8m  <span style="border-bottom: 2px solid purple; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Largeur [3-8[ m  <span style="border-bottom: 2px solid green; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Largeur [1 - 3[ m  <span style="border-bottom: 2px solid cyan; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Largeur &lt; 1m  <span style="border-bottom: 2px solid orange; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Tronçons à largeur non déterminée         </p>						
Linéaire total		159,79 km						
Surface en eau du contexte		45,6 ha						
Surface du bassin versant		12 686 ha						
Débit (La Mimente à Florac: code O3084320)		Etiage	QMNA5: 0,171 m³/s					
		Module	3,51 m³/s					

### III - Données générales (suite)

Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont	1 255m		
		Altitude aval	540 m		
	25,6‰				
	<u>Cours principal, réelle, après impact ouvrages</u>	Nombre d'ouvrages	<b>SDVMA:</b> 3 infranchissables / <b>ROE:</b> 1 ouvrage à franchissabilité non déterminée		
		Hauteur cumulée	SDVMA: 2,6m / ROE: Non déterminée Totale: 2,6m		
	SDVMA: (1x0,5m; 1x0,6m; 1x1,5m)				
Taux d'étagement	0,36%	Taux de Fractionnement	0,09m/km		

Carte des obstacles



Géologie	Micashiste	
Communes traversées par les cours d'eau du contexte	Cassagnas, Barre-des-Cévennes, Cans-et-Cévennes, Florac-Trois-Rivières	
Assainissement	<b>STEP:</b> Cassagnas (20EH; 150EH)/ <b>SPANC:</b> Cassagnas; Pays des Cévennes; St Julien d'Arpaon; St Laurent de Trèves, Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes	
Occupation du sol	4	96
ICPE (A: autorisation)	/	
Statut foncier	Non Domanial (privé)	
Carte(s) IGN	Corniche des Cévennes 2740 ET	



### III - Données générales (suite)

Mesures de connaissance, de gestion et de protection	Natura 2000	FR9101363 Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente (SIC); FR9110033 Cévennes (ZPS)
	Site inscrit/classé	/
	Autres (ZNIEFF, Parc naturels, ZICO, ...)	<b>ZNIEFF 1:</b> Mont de Lempezou (2008 - Faune, Flore); Pelouses du Pesquier (2008 - Faune, Flore, Habitat); Rau de Malzac et de Rieutort (2008 - Faune, Flore, Habitat); Vallée de la Mimente au Château de Cant (2008 - Faune); Vallée de la Mimente et du Briançon (2008 - Faune, Flore, Habitat) / <b>ZNIEFF 2:</b> Can de l'Hospitalet (2009 - Faune, Flore, Habitat); Montagne du Bougès (2009 - Faune, Flore); Vallée de la Mimente (2009 - Faune, Flore, Habitat) / <b>ZICO:</b> Parc national des Cévennes / <b>Parc:</b> Zone Coeur et Air d'adhésion Parc national des Cévennes / <b>UNESCO:</b> Bien et zone tampon Causses et Cévenne, Patrimoine mondial / <b>Mesures compensatoires:</b> Boisement compensateur suite à un défrichement pour la construction d'un bâtiment agricole (Barre les Cévennes) / <b>Espèce sensible:</b> Mimente de sa source au confluent du Malzac (inclus) (APP)
	L.214-17 Liste 1	La Mimente et tous ces affluents
	L.214-17 Liste 2	/
Décret Frayères	<b>Liste 1:</b> Mimente des sources au confluent du Tarnon / <b>Liste 2:</b> Mimente du confluent de l'Arbone au confluent du Tarn; Rau du Briançon; Rau de Malzac; Rau de Montvaillant; Rau de Raynal; Rau des Oules	
S.A.G.E. / Contrat milieu aquatique		Tarn amont (première révision) / Contrat rivière Tarn amont (2010 - 2014) - 2ème contrat en cours de rédaction
Structures locales de gestion		SM Grand Site Gorges du Tarn (futur Tarn amont) / GEMAPI: Compétence vraisemblablement transférée au Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, en cours de création (issue de la CC Gorges-Causses-Cévennes)
Enjeux PLAGEPOMI		/

### IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Nom	Code	Nature / type	Objectif global	Objectif éco.	Objectif chimique	Etat éco.	Etat chimique	Param. Déclass.
La Mimente de sa source au confluent du Tarnon	FRFR133	Naturelle / rivière	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2015)	Bon état (2015)	/
l'Arbone	FRFR133_1	Naturelle/TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Rau de Malzac	FRFR133_2	Naturelle/TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Rau du Briançon	FRFR133_3	Naturelle/TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Rau de Siste	FRFR133_4	Naturelle/TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/

## V - Peuplement

<b>Domaine (contexte et sous-contextes)</b>		<b>Salmonicole</b>				
<b>Espèce(s) repère(s)</b>		TRF				
<b>Espèce(s) cible(s)</b>		APP				
<b>Etat fonctionnel</b>		<b>Conforme</b>				
<b>Zonation piscicole</b>		Zone à truites				
<b>Biocénotypes (2013)</b>		B2 à B4				
<b>Peuplement actuel</b>		<b>Mimente à Cassagnas:</b> TRF; APP / <b>Mimente à Saint Julien d'Arpaon:</b> GOU; LOF; TRF; VAI; VAR; CHE / <b>Malzac:</b> TRF; APP; VAI				
<b>Peuplement potentiel</b>		CHA; TRF; LPP; VAI à CHA; TRF; LPP; VAI; LOF; OBR; CHE; GOU; ANG				
<b>Poissons migrateurs</b>		/				
<b>Espèces invasives</b>		/				
Inventaires récents						
Cours d'eau ou Masse d'eau / année	Localisation	IPR ou métrique TRF	Autres indices		Source donnée	Code FD / ONEMA / SANDRE
Mimente / 2012	Saint Julien d'Arpaon	ind/ha: 2302 IPR: 8,15			FD48	0548##49
Malzac / 2012	Barre les Cévennes	ind/ha: 1110 IPR: 10,5			FD48	0548##51
Mimente / 2010; 2012; 2013	Cassagnas	ind/ha: 4085;			ONEMA IMAGE	05480079 / 05151150
		ind/ha: 3818				
		ind/ha: 4441 IPR : 13,51				
Mimente / 1989	Saint Julien d'Arpaon	ind/ha: 1 400			ONEMA	5480024
Malzac / 1993 à 2004	Cassagnas	ind/ha: 2 800 (1993)			ONEMA	5480036
FRFR133	La Mimente	2 (bon)	IBGN (1 - TB)	IBMR (1 - TB)	DDT48	
			IBD (1 - TB)			
<b>Classement piscicole</b>		Première catégorie				
<b>Police de l'eau et police de la pêche</b>		DDT / PNC				
<b>Gestionnaires</b>		AAPPMA	Florac	643 adhérents (2016)		
		Sociétés de pêche non agréées	La Gaule Mimentaise (Cassagnas et Saint André de Lancize)			
<b>Parcours de pêche</b>		/				
<b>Réserves de pêche</b>		<b>Agrées par arrêté préfectoral:</b> Ru des Oules (2200m) La Salle Prunet - St Julien d'Arpaon sur la totalité de son cours; Ru de Cobustage (2000m) La Salle Prunet sur 2000 mètres en amont de la confluence avec la Mimente; Ru de la Valette (800m) La Salle Prunet sur 800 mètres en amont de la confluence avec le Ru de Costebuage.				
<b>Type de gestion préconisée les 5 dernières années</b>		Patrimoniale (contexte conforme)				
<b>Déversements éventuels</b>		Déversement: La Gaule Mimentaise: TRF sur la Mimente à Cassagnas; Alevinage: ND				

## VI - Diagnostic et facteurs limitants

Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation
Importance de l'impact	Nature & localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu
<b>Facteur principal</b>	Captage AEP importants (Mimente tout le cours, Malzac amont, Briançon, Le Sistre)	Perte hydrologique, diminution de la capacité d'accueil	=
	Altération de la continuité écologique (Cassagnas)	Obstacle à la libre circulation sédimentaire et piscicole, curage du milieu	=
	Assecs naturels accentués par les activités anthropiques (Plateau du Malzac)	mise à sec, perte de la capacité d'accueil	=
	Future dérivation de Barre les Cévennes (piste) (têtes de bassin)	Potentielle dégradation hydromorphologique, apport organique et minéral	?
<b>Facteur annexe</b>	Impact des anciennes mines (Mimente amont)	Altération de la qualité de l'eau, chimie de l'eau	=
	Prélèvement agricole (Le Sistre), prise d'eau vers St Privat de Vallongue (Mimente amont)	Perte hydrologique, diminution de la capacité d'accueil	=
	Apport rejets d'eau pluviales RN 106 (Mimente)	Altération de la qualité de l'eau (métaux lourds) colmatage, diminution de la macrofaune benthique	=
	Enrésinement (tête de bassin)	Perte de cohésion des berges, ensablement, colmatage du substrat	=
<b>Rappel bilan fonctionnalité du contexte</b>			<b>C</b>

## VII - Synthèse des actions préconisées

Priorité	Cohérence des actions	Intitulé et descriptif de l'action	Localisation	Code ME	Effet attendu sur l'espèce repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien disposition SDAGE	PdM SDA-GE
1	Rétablissement de la continuité écologique	Démanteler le seuil de Cassagnas	Mimente amont	FRFR133	Accessibilité aux zones de reproduction et aux habitats favorables	/	Rétablissement de la continuité sédimentaire et piscicole	D20	MIA 03
2	Améliorer les connaissances sur la collecte des eaux usées	Apporter des connaissances sur les points de rejets	Mimente	FRFR133	Connaissances sur un facteur potentiellement limitant		Connaissance des points de dégradation de la qualité de l'eau	B2	GOU 01; ASS0 3
3	Contrôler et valoriser le loisir pêche	Proposition d'un parcours de pêche spécifique	Mimente	FRFR133	Protection et/ou gestion halieutique adaptée de l'espèce sur un secteur donné	/	/	D23; D24; D30	MIA 07
	Adapter la réglementation halieutique	Mise à jours de la taille légale de capture	Mimente moyenne	FRFR133	Protection adaptée des géniteurs	/	/	D24; D30	MIA 07
	Compléter les connaissances biologiques et sensibilisation	Sensibiliser le grand public aux espèces patrimoniales et invasives	Tout le contexte	FRFR133; FRFR133_1, 2, 3, 4	Protection indirecte du peuplement		/	D46	GOU 03
		Suivre régulièrement les populations d'écrevisses à pieds blancs en place	Mimente et sources	FRFR133; FRFR133_1	/	Connaissance et protection de l'espèce	/	D47	GOU 03



## VIII - Gestion piscicole préconisée

<b>Gestion globale préconisée sur le contexte</b>	<b>Gestion Patrimoniale</b>
<b>Cas particuliers de gestion</b>	<b>Gestion adaptée à l'espèce cible: Ecrevisse à pieds blancs / Gestion Patrimoniale stricte en zone cœur du Parc National des Cévennes</b>